# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## passation

Question écrite n° 95023

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait qu'il convient de respecter l'égalité d'accès à la concurrence dans les marchés publics. Or il arrive que, de manière indirecte, certaines collectivités locales essayent de contourner ce principe d'égalité des chances. Ainsi, pour un marché public, l'appel d'offres peut prévoir des pénalités de retard très dissuasives. C'est en fonction de ces pénalités que les entreprises fixent leurs propositions de prix. Toutefois, le caractère plus ou moins discrétionnaire du paiement réel des pénalités a pour conséquence qu'une entreprise bénéficiant par exemple de la bienveillance d'un maire sait qu'elle a peu de risque que celui-ci mette réellement en recouvrement les pénalités. Il souhaiterait qu'il lui indique si une telle situation ne lui semble pas créer une distorsion de concurrence.

### Données clés

**Auteur :** M. Yvan Lachaud
**Circonscription :** Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 95023
**Rubrique :** Marchés publics
**Ministère interrogé :** économie
**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 23 mai 2006, page 5304